

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET		Date : 01/04/2022.....	
INTITULE DE L'ACTION :Basse mesure fait son cinéma			
DEPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)		Autofinancement	
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	
	50	Basse mesure	130
Boissons et alimentation	451		
Achat de fournitures (à détailler) (3)		Autres financements (à préciser)	
Maquillage	109	Vente sandwich	450
Henné	50		
Assurance			
Tracts, affiches	80		
		Aide demandée au PIC	1210
Taxes (SACEM)			
Divers			
Anim festi	600		
Personnel bénévole		Bénévolat	
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES	1340		
Financement d'un autre projet (5)	450		
TOTAL	1790	TOTAL	1790

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.